

COMMUNE DE SERVAS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DEL2022-5

L'an deux mil vingt-deux

Le treize janvier

À vingt heures

Le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle Henri Baillet, sous la présidence de **Monsieur Serge GUERIN**.

Présents : Mmes MAYOUSSIER, FREBAULT, LAURENT, PIÉRÉ, PLISSONNIER, Ms PETITJEAN, GISBERT-CUREAU, REYNAUD, LEGRAIS-BOUCHER

Excusés : Ms CURT, ECOCHARD, Mme BLANC, M. CREPEL

Secrétaire de séance : Mme FREBAULT

Date de Convocation : 6 janvier 2022

OBJET : CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC POUR UN VEHICULE DE TYPE RESTAURATION RAPIDE

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération en date du 18 mars 2021 autorisant la publication d'un appel à manifestation d'intérêt pour l'accueil de commerces ambulants de type restauration rapide ou vente de produits locaux, conformément aux dispositions de l'article L2122-1-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques.

Il précise qu'une candidature a été déposée en Mairie, le 13 décembre 2021, par l'entreprise O'MAX, située 1bis rue Joachim du Bellay à Bourg-en-Bresse. Cette entreprise sollicite un emplacement sur le parking « place de l'Eglise » pour l'installation d'un Food Truck, les mercredis de 18 h 30 à 21 h 30.

Le Conseil Municipal est appelé à étudier et à valider cette candidature.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **VALIDE** la candidature de l'entreprise O'MAX, située 1bis rue Joachim du Bellay à Bourg-en-Bresse, présentée dans le cadre de l'appel à manifestation d'intérêt pour l'accueil de commerces ambulants de type restauration rapide ou vente de produits locaux,
- **INDIQUE** que l'autorisation est accordée pour l'installation d'un Food Truck sur le parking « place de l'Eglise », les mercredis de 18 h 30 à 21 h 30,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention d'occupation du domaine public pour un véhicule de type restauration rapide à intervenir avec l'entreprise O'MAX.

Ont signé au registre les membres présents
Pour copie certifiée conforme

Le Maire,
Serge GUERIN

